



Mesure d'épaisseur de revêtements par méthode destructive

Objet : comparatif d'équipements de type «PIG» ou «Paint Borer»



Domaines d'utilisation :

- Mesure d'épaisseur de revêtements sur tout support
- Principalement utilisé pour mesurer des revêtements sur supports non métalliques (sinon la méthode de mesure par courant de Foucault ou indication d'induction).
- Expertise afin de déterminer le nombre de couches et les épaisseurs sèches respectives



Principe de mesure :

- La mesure consiste à faire une entaille afin de déterminer visuellement le nombre de couches et les épaisseurs respectives
- Les étapes sont les suivantes :
 - Marquer la surface à l'aide d'un feutre
 - Réaliser l'entaille à l'aide de l'outil adapté
 - Mesurer la largeur de l'entaille à l'aide d'un réticule

Limites de la technique :

- Il faut que le revêtement puisse être distingué du support par sa couleur ou sa brillance
- L'entaille peut être difficile à réaliser dans le cas de revêtements très durs
- Sauf pour le Paint Borer, destiné à l'origine pour des revêtements de type émail, qui est équipé d'un moteur actionnant la mèche.



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

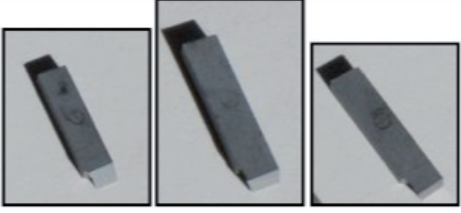

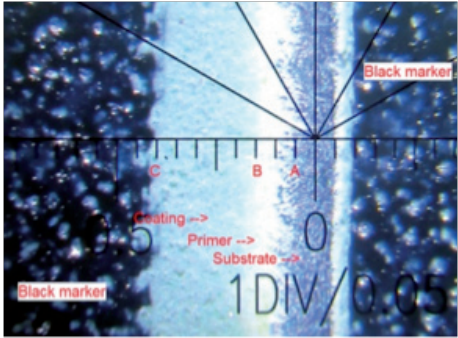
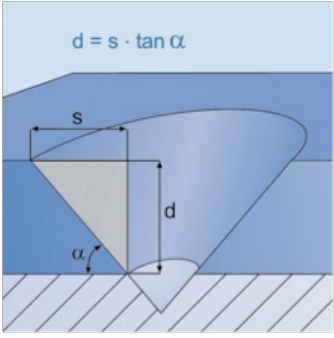
Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.

Mesure d'épaisseur de revêtements par méthode destructive

Objet : comparatif d'équipements de type «PIG» ou «Paint Borer»



Comparatif technique « PIG » / « Paint Borer »

Fournisseurs possibles Paint inspection Gauge	Fournisseur possible Paint Borer
<p>TQC – LABOMAT Super PIG Micrometrics – LABOMAT PIG Elcometer 121 Erichsen 455 Byk Bykocut</p>	<p>Erichsen Paint Borer 518MC</p>
<p>Présents sur marché France</p>	
 <p>3 ou 4 outils coupants Couvrent une gamme de 2 à 2000 microns Précision 2/5/10 et 20 microns Entaille manuelle</p>	 <p>4 Mèches Couvrent une gamme de 2 à 2000 microns Précision 2/5/10 et 20 microns Entaille automatique motorisée La mesure peut se faire sans déplacer l'appareil</p>
	
<p>Avantages : Economique Compact et léger Précision équivalent paint borer</p> <p>Inconvénients : Réglage fréquents pour adaptation vue de l'opérateur Longueur de l'entaille Usure outil entraînant des bords d'entaille non francs Utilisation d'un feutre noir avant entaille</p>	<p>Avantages : Entaille très ponctuelle Entaille motorisée Pas de déplacement d'appareil pour la lecture</p> <p>Inconvénients : Réglage fréquents pour adaptation vue de l'opérateur Longueur de l'entaille équivalente au diamètre de l'outil) Utilisation d'un feutre noir avant entaille Prix</p>



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.